

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,
concernant
La lutte contre l'impunité environnementale

Madame la Ministre,

Vous avez annoncé votre volonté de lutter davantage contre l'impunité environnementale en renforçant notamment les contrôles et en rendant plus efficaces certaines procédures.

Néanmoins, renforcer la police environnementale nécessite l'engagement de contrôleurs supplémentaires. Madame la Ministre, quelles sont les mesures concrètes que vous allez prendre à court et moyen terme pour mener à bien ce projet?

Je ne peux que vous encourager à simplifier et rendre plus efficaces certaines procédures. Un monitoring de celles-ci a-t-il déjà eu lieu? A défaut, comment déterminez-vous les procédés à simplifier?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

Ma volonté est bien de lutter davantage et de manière efficace contre l'impunité environnementale, notamment en renforçant les équipes de contrôleurs et en améliorant certaines procédures, dont celles relatives à la collaboration entre les différents acteurs.

Dans un premier temps, je prépare une proposition de renforcement des moyens humains du Département de la police et des contrôles, organe principalement chargé, au sein du SPW ARNE, d'assurer les missions de recherches, de constatations et de poursuites des infractions environnementales.

Ce renfort est prévu dans le budget 2020 et dans la programmation budgétaire du Fonds pour la protection de l'environnement qui est notamment alimenté par les amendes administratives imposées par le fonctionnaire sanctionnateur régional aux contrevenants poursuivis pour infractions environnementales.

Avec ce renfort, les agents régionaux pourront accroître les contrôles et notamment le suivi du respect des permis d'environnement.

Pour ce qui concerne le contrôle des petites incivilités, il faut privilégier et renforcer la collaboration avec les agents constatateurs communaux en augmentant leurs moyens d'action. Nous travaillons en ce sens avec le DPC, afin de mettre en place des outils facilitant la poursuite des infractions, des procédures, des modèles de documents, ainsi que des formations ciblées pour les agents communaux.